Les ÉLECTIONS CONTESTÉES

devant le Conseil de Préfecture

Audience du vendredi 19 juin

Présidence de M. Grand ; assesseurs, MM. Ricard et Régnier ; commissaire du gouvernement, M. Richard, secrétaire-général de la Préfecture.

Wattrelos. — Au début de l'audience, le Conseil de Préfecture annule une seconde fois l'élection des délégués sénatoriaux parce qu'à la séance spéciale pour le vote, un des conseillers élus n'avait pas été convoqué ; l'élu dont il s'agit avait d'abord donné sa démission puis l'avait retirée.

Halennes. — Les débats sur la protestation de MM. Legrain et consorts sont renvoyés au 25 juin.

Grand-Fayt. — MM. Brisy et consorts protestent contre l'élection d'un conseiller au premier tour. Un aveugle aurait été conduit au scrutin. De l'argent aurait été offert à des électeurs.

Les protestataires ne se présentent pas. Me Decaudin, avocat des élus, dépose des conclusions montrant que les allégations ne sont appuyées d'aucun commencement de preuve ; au contre, avec certificats légalisés à l'appui, il prouve que toutes les allégations sont fausses.

En délibéré.

Recouvrance. — La protestation émane de MM. Maréchal et consorts ; elle vise les opérations du second tour. Les affiches des élus auraient été apposées de manière à masquer celles des concurrents ; il y aurait eu des faits de pression ; des distributions d'argent ; il ne manque pas naturellement l'ingérence du clergé : l'intervention de M. le Curé, voire même de M. le Vicaire qui aurait commis le crime de distribuer de l'argent à des familles dont les enfants faisaient leur première communion.

L'avocat des protestataires demande une enquête parce que pour certaines des allégations, il ne peut être apporté que des « commencements de preuves ». Il est phénoménal, l'avocat des protestataires. Voici ses principaux arguments : On a changé la date des premières communions à cause des résultats du 1er tour ; il est en a donné aux parents pauvres des premiers communiants des bons qui auraient été distribués les 3 et 9 mai alors que le ballottage avait lieu le 10 mai.

Me Fauchille défend les élus : il montre le très important écart de voix séparant les élus des battus qui protestent ; les griefs sont absolument démentis par des déclarations légalisées très précises. Notons qu'en ce qui concerne la distribution des bons, les protestataires parlaient de M. Tellier, vicaire, or, celui-ci était malade à cette époque, un certificat de médecin le prouve.

M. Richard s'associe aux protestataires pour réclamer une enquête.

En délibéré.

Hautmont. — A propos du 1er tour, le Préfet fait remarquer une omission qui sera réparée et qui ne modifie d'ailleurs pas les résultats.

Sur le second tour il y a une protestation de MM. Duquesne et consorts : Me Carpentier, avocat, montre, pièces en mains, que les opérations électorales n'ont été ni libres, ni correctes. Deux condamnés ont voté sans droit ; un électeur a été menacé ; il y a eu une distribution de pains dans des conditions tout à fait extraordinaires. Le pour est très important parce qu'il y a très peu de différence entre les adversaires ; il y a eu même des élus au bénéfice de l'âge.

L'avocat des élus, naturellement, prétend que tout s'est très bien passé.

En délibéré.

Armentières-Frappel. — Le bureau électoral et M. Tanche protestent contre les opérations électorales du 1er tour et l'élection de M. Grujon.

Il y aurait eu erreur : il y avait 297 bulletins, mais 295 émargements. Il faudrait déduire une voix à chacun des candidats et M. Grujon n'a plus la majorité.

Me Brackers d'Hugo proteste contre cette conclusion : les membres du bureau électoral font remarquer qu'ils n'ont pas entendu protester mais ils ont fait une observation constatant que le nombre des votants est bien égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne. Il y a de nombreux certificats à l'appui ; un certificat du bureau électoral affirme que M. Tanche a lui-même reconnu que le fait était exact.

En délibéré.

Roncq. — Deux protestations sont déposées, l'une, à propos du 1er tour, par MM. Gilquière, Victor Lambert et consorts ; l'autre, visant le second tour, par MM. Louis Hazebrouck et Chasquière.

Nos lecteurs savent qu'à l'occasion de la révision des listes électorales, à Roncq, M. Austel, juge de paix, à Tourcoing, rendit un jugement rayant de la liste 152 électeurs ; 92 de ces derniers se pourvurent devant la Cour de Cassation qui cassa, sans renvoi, le jugement dans des termes plutôt sévères pour le juge de paix, et ordonna la réinscription des électeurs ; mais les autres électeurs visés dans le jugement ne s'étaient pas pourvus ; cette négligence leur valut d'être bel et bien rayés de la liste électorale.

La demande qui avait provoqué la radiation des 152 électeurs avait été soutenue par M. Dramais, secrétaire-général de la mairie de Tourcoing, ce qui n'empêche pas les protestataires, adversaires des élus libéraux de prétendre que la radiation définitive des citoyens qui ne s'étaient pas pourvus à temps en Cassation, constitue une manœuvre électorale de nature à provoquer l'annulation des élections des candidats libéraux.

Me Drillon après avoir, comme l'avocat des protestataires, constaté que le jugement du juge de paix de Tourcoing était tout le contraire d'un monument de jurisprudence, fait bonne justice des allégations des protestataires. Il montre la correction absolue de l'honorable maire de Roncq. Me Drillon ajoute que l'allégation ne peut être retenue parce qu'elle s'appuie sur un jugement de la juridiction civile dont il ne peut être fait état devant la juridiction administrative.

En délibéré.

Hasnon. — Protestation de MM. Henri Plantin et Vancelle contre l'élection de M. Hubert Bernomas comme conseiller au 2e tour. M. Belhomme a été élu au bénéfice de l'âge ; on proteste contre son élection parce qu'il y avait un bulletin écorné.

Les protestataires ne se présentent pas.

Me Rivière, avocat à Cambrai, avec une précision très remarquée, montre que la protestation est sans valeur et en admettant, pas impossible, que le bulletin fut reconnu non valable M. Belhomme n'en serait pas moins élu puisqu'un bulletin très régulier n'a pas été compté à son bénéfice.

En délibéré.

Clary. — MM. Bricout et consorts protestent contre l'élection (1er tour) de MM. Adolphe Colard, Constant Grandisart et Eloi Vis ; M. Bricout a déposé une protestation contre l'élection (2e tour) de M. Maréchalle-Boursiez.

La lutte a été très vive à Clary. Certains élus ont une ou deux voix de plus que la majorité absolue ; un a été élu au bénéfice de l'âge, aussi les battus essaient de contester la valabilité de quelques bulletins.

L'avocat des protestataires éprouve le besoin d'étayer sa thèse avec des arguments... bizarres : quelques personnes qui distribuaient des journaux bien pensants, n'étaient pas munies de permis de colportage et on a administré le sacrement de confirmation quelques jours avant le scrutin !!!!

Me Carpentier discute point par point les allégations de l'adversaire en ce qui concerne les bulletins contestés et, après avoir stigmatisé les singuliers procédés d'intimidation et de pression employés par les protestataires, il conclut qu'il n'y a pas lieu de modifier les résultats.

En délibéré.

Erre. — MM. Brassart et consorts protestent contre l'élection des conseillers au premier tour. Deux électeurs auraient voté deux fois mais cela ne paraît pas de nature à modifier les résultats.

En délibéré.

La Madeleine. — Les opérations sont attaquées par M. Deplanque pour le 1er tour ; par M. R. Legendre pour le 2e tour.

La protestation pour le premier tour n'est pas maintenue.

Pour le second tour, on argue du fait que les vieillards de l'hospice de Berkem ont été amenés en voiture et surveillés : l'avocat du protestataire réclame une enquête.

Me Brackers d'Hugo proteste contre les allégations : en principe il n'est pas défendu de faire chercher des électeurs qui ne peuvent pas se transporter eux-mêmes jusqu'à l'urne. Il y a des certificats qui constatent qu'une partie des vieillards a fait le trajet à pied ; que les voitures étaient à la disposition de ceux qui voulaient les utiliser : un tiers environ des vieillards a profité de cette faculté, mais leur liberté a été respectée ; les porteurs des différents partis leur ont donné leurs bulletins sans entraves.

En délibéré.

Leon-Plage. — L'élection de M. Ringot David, au 1er tour, est déférée au Conseil par le Préfet.

M. Ringot-David n'avait pas 25 ans au moment de son élection ; il les a maintenant, mais la loi c'est la loi.

Les arrêtés

Glageon. — Les protestations contre l'élection de M. Léon Dumont sont rejetées.

Eth. — La protestation de M. Dupire est rejetée.

Cysoing-Chaussée. — Les protestations contre les opérations électorales du 5 mai sont rejetées.

Villers-Guislain. — La protestation est rejetée.

Frettenghien. — Il est apporté dans les chiffres du calcul de la majorité une rectification qui ne modifie pas les résultats.

Hazebrouck. — La protestation de M. Rouge est rejetée.

Cappelle-Lille. — Acte est donné à MM. Poutrain et Mession de leurs désistements.

M. Caby Florian est proclamé 4e conseiller municipal de Cappelle-Lille (1er tour).

La protestation de M. Numa Milles contre les élections au 1er tour est rejetée.

Les Moëres. — L'élection de MM. Paris Jules, Vandewalle Emile, Ammebot Charles, Crochey Alidor, Moorenberghe Auguste, Bollengier Bernard, Claeyman Gaston et Vanbockstael Jules est annulée.

Flesquières. — 1er tour : Le nombre de voix obtenues est modifié ainsi qu'il suit :

MM. de Bouteville, 126 ; Goubet-Dufour, 102 ; Bouffiers Antoine, 98 ; Goubet Stanislas, 98 ; Debus Gustave, 96 ; Jardez Jules, 91 ; Sendchal Hubert, 87 ; Dument Ovide, 64 ; Coupez-Guéquet, 63 ; Basquin Auguste, 51 ; Rischeval, 77 ; Dument Hubert, 63.

L'élection de M. Jardez qui ne réunit plus le nombre des suffrages suffisant pour être élu au 1er tour est annulée.

Les conseillers élus prendront rang d'après le nouveau nombre de voix qui leur est attribué par le dit arrêté.

2e tour, la protestation de MM. Goubet, Villain et consorts est rejetée.

L'audience est levée à 6 heures.

BREVET SIMPLE

A LILLE

Aspirantes reçues définitivement :

Mlles Labat, Labbe, Lafage, Lahaye, Lalisse, Lallemant, Lamérand, Larivière, Lasalle, Lasnes, Lebrun, Lebrodonchel, Leclercq Cécile, Lecocq, Legendre, Legrand Blanche, Legrand Emilie, Leret, Leroy Marie-Augustine, Leroy Berthe, Leroele, Lezaire, Lievin, Livens, Lochier, Lonidant, Longuet, Lozé, Maerten, Mailloux, Maitrepierre, Marchand, Margan, Martin, Masingue Suzanne, Mauvezin, Mazingue Berthe, Mérese Julia-Isabelle, Meurisse, Michaux, Michel, Mille, Moslin, Moty, Moyart, Nicaud, Nicolle, Noël Noclain.

Mlles Panjez, Pardoux, Parise, Pélicier, Pelletier, Péron, Perrin, Person, Pesière, Philippe, Planard, Plancq, Pluvinage, Poirot, Pouwels, Priquet, Renard, Richard Jeanne (de Neux), Richard Jeanne (de Roubaix), Richard Hermance, Roger, Roseau, Roty, Rousery, Sackenant, Savary, Ségard, Singey, Soenen, Souffiet, Splingues, Steenhouwet, Tellier, Tessonneau, Thiriez, Tourneau, Trinel, Vanacker, Vandaele, Vandeputte, Vandernagen, Van Echhoutte, Vanlemmens, Vanneuville, Vantieghem, Variscotte, Vasset, Vautier, Vilfroie, Villé, Voisart, Warryn, Wattrelot, Wauquier.

A SAINT-OMER

Les 59 candidates admissibles aux épreuves de la troisième série sont toutes reçues définitivement. Ce sont :

Mlles Bacquart, Baert, Baudelle, Bloquet, Bordet, Bordet Marguerite, Butel, Butin, Clipet Elise, Clipet Hortense, Cloet, Cosquempot, Decluit, de la Genesta, Delelis, Delolson, De Prat, Desgardin, Devoes, Dogny, Dubus, Fativerque, Fouarel, Fontaine Geneviève, Fontaine Marguerite, Gilotin, Gourley, Grumeland, Grumes, Jeanson, Lefebvre, Legros, Lelong Julie, Lebeux, Machin Madeleine, Machin Suzanne, Magniez, Mauffait, Mellier, Mertier, Meunier, Moyse, Navet, Nisser Gabriel, Noiret, Anselin, Paul, Petit, Poncoel, Provost Marthe, Ruffin, Sergeant, Siame, Simon, Stopin, Thevenin, Thasset, Thaurbier, Vanderaspoilden.

Université catholique

Sont reçus, première partie de l'examen de IIe année de Droit :

MM. d'Arras, Cussac, Desportes, Vanlaer, Pourchet, Georget.

LES GRÈVES

A COMINES

La grève des rubaniers de chez M. Gallant. — Nous apprenons avec une légitime satisfaction que la reprise du travail chez M. Gallant aura lieu à partir de lundi prochain. Les ouvriers à la journée entreront lundi, les rubaniers jeudi et samedi prochains.

On peut dire que cette grève aura été funeste aux ouvriers mais surtout au petit commerce Cominois. Les ouvriers ont obtenu satisfaction. M. Gallant, de son côté maintient le renvoi de six ouvriers.

A ROUBAIX

Une grève à l'établissement Motte et Marquette. — 60 doseurs et cartonneurs de la teinturerie-apprêt Motte et Marquette, rue du Moulin, se sont mis en grève vendredi matin.

Ils demandent une augmentation de salaire de 25 centimes par jour.

Chez les maçons. — Un domestique de M. Landrieux, entrepreneur, rue Sainte-Thérèse, passait, jeudi soir, à l'angle du boulevard de Belfort et de la rue Pierre de Roubaix, conduisant un tombereau de mortier.

Survinrent une dizaine de grévistes qui, après avoir écarté le conducteur, renversèrent le tombereau. Les auteurs de ces faits sont inconnus.

La Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie fait savoir que ceux-ci sont disposés, si les ouvriers reprennent le travail, à étudier, le 1er janvier prochain, le taux d'augmentation des salaires.

Une protestation

La protestation suivante nous est adressée :

« Nous protestons devant les mesures draconiennes prises par le syndicat des affameurs de notre classe qui, par des menaces de coups et même de mort, nous ont empêché par la force, d'avoir une entrevue avec nos patrons.

« Nous dénonçons à la population roubaisienne, l'ignoble conduite des quelques dirigeants de la grève qui ne sont même pas des ouvriers maçons et qui ont la prétention de nous réduire à la plus affreuse misère, en empêchant toute entente entre patrons et ouvriers consciencieux. »

Un groupe d'ouvriers maçons indépendants.

COURSES DE LILLE

Dimanche prochain, la Société des Courses de Lille célébrera par une réunion exceptionnelle le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture de l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

En 1883, la Société reconstituée sur de nouvelles bases, abandonnait l'Hippodrome de Flers situé à 11 kilomètres de Lille et établissait son Champ de Courses dans un vaste terrain de 28 hectares aux pieds de la Citadelle de Vauban, à peu de distance du centre de la ville ; plusieurs lignes de tramways transportent en moins de dix minutes les nombreux spectateurs qui se rendent à chaque réunion.

En 1894, la société donnait trois réunions annuelles et distribuait 63.750 francs de prix ; en 1903, le montant des allocations s'est élevé pour sept réunions à la somme de 79.615 f. Cette somme se décompose ainsi : Courses plates, 35.500 fr., Courses d'obstacles, 30.115 f., Courses au trot, 14.000 fr., ces chiffres se passent de commentaires.

Le beau temps la favorisant, la réunion de dimanche aura l'éclat des plus grands jours ; l'importance des prix et la nature des engagements attireront certainement un nombreux public sur notre bel Hippodrome et assureront le succès de cette réunion.

La cinquième réunion qui aura lieu sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle, le dimanche 21 juin, à 2 heures 1/2, comporte les engagements suivants :

Prix de la Société sportive d'encouragement (Prix principal). — MM. Michel Pantall, « Simonette » ; H. de Mumm, « Dodo » et « Trianon » ; Champion, « La Merveille » ; et « Roche d'Or II » ; Ed. Pantall, « Gold-Key » ; A. Pellerin, « Maroussia » ; F. de Boisgien, « Skada » ; G. Lahen, « Erive » ; Cte H. d'Auvergne, « Caylus » ; Th. Carter, « Dawn ». — 11 engagements.

Prix des Tilleuls. Course de haies (à vendre aux enchères publiques). — MM. T. Stom, « Vestale » ; G. Rodez, « La Rumeur » ; H. de Mumm, « Lavandier II » ; A. Gorteau, « Oripeau » ; H. Vasseur, « Intendant » ; S. Hart, « Piment » ; Ed. Beauman, « Good News » ; Champion, « Gracious II » ; Vte de Vanlichief, « Nolevat » ; Ed. Gautier, « Lisors ». — 10 engagements.

Prix du Jubilé (Steeple-Chase Handicap). — MM. P. Le Bleu, « Paris » ; L. Dumont, « Saint-Flacre » ; Ed. Gautier, « Lisors » ; P. Jahn, « Louarn » ; G. Lapège, « Mouden » ; Baron de Dérdelot, « Don Carlos » ; Champion, « Reporter » et « Fleur d'Avril » ; Bara, « Fol Amour II » ; R. Fenwick, « Arminius ». — 10 engagements.

Prix garnement (au trot monté ou attelé). — MM. Delesalle, « Délivrance » ; A. Haquette, « Elodie » ; C. Hennebo, « Ebgoleuse » ; Haras de Barbanthal, « Mulrou » et « Diplomate » ; G. Stockmann, « Digneddou » ; Abel, « Loustic » ; L. Castaings, « Daniel » et « Desblars » ; Van Loosveldt, « Impossible » ; G. Bernaert, « Fileuse » ; A. Verriest, « Etourdi » ; de Tack, « Docteur » ; Costenobel, « Farfadet » ; Pentecôte, « Chinchilla » ; Hulin, « Echalotte » ; O. Guilbert, « Dormée » ; R. Lagrange, « Etampes » ; P. Dubus, « Eminatus » ; L. Derguesse, « Exilé » et « Epi » ; Henri Gruper, « Erianthe » ; E. Mandron, « Eglantier » ; L. Castaings, « Drôle de Mioche » ; A. de Waziers, « Rêve » et « Trinqueuse » ; H. Lefèvre, « Berure » ; F. Saumont, « Dragonne » ; Ch. Cardon, « Drag » et « Dame-Jeanne » ; P. Choquet, « Favorite IX », « Fatma » et Ergoline » ; R. Bally, « Désiré ». — 24 engagements.

Prix Magador, Steeple-Chase Militaire (Hors série). — MM. Desomières, « Sauteur » ; Hoquemon, « Fils Haute » ; de Villepin, « Pergame » ; Tardin, « Presso IV » ; de Rochefort, Rubens II » ; R. Déremetz, « Dévotion » ; S. Besnier, « Othello » ; de Montarnal, « La Suippe » ; A. Niel, « Ingode » ; de Malmusse, « Polly Hopkins » ; R. Déremetz, « Ligueur » ; G. Rodez, « Choiseul » ; L. Bossut, « Cythère II » ; H. Lussigny, « Palmyre » ; J. Vonderheyden, « Bourguignonne » ; de Warren, « Prudence » ; de Goussencourt, « Javotte » ; Lainé, « Come Ashore » ; J. Le Bleu, « Clarinette IV » et « Pot-aux-Roses » ; C. de Sugny, « Rancher » ; R. Fenwick, « Papyrus » ; P. Bausil, « Viscos IV ». — 23 engagements.

Pour faciliter ses opérations de contrôle, le Comité d'Administration de la Société des Courses nous communique l'avis suivant règlant le service des entrées sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle, savoir :

AVIS

Toutes les cartes, sans exception, doivent rigoureusement être portées d'une façon ostensible.

Toute carte nominative ou numérotée par une autre personne que le titulaire sera supprimée et le porteur devra payer l'entrée.

A la sortie, se munir au contrôle d'une contre-marque.

La carte poinçonnée ou la carte dont le talon a été détaché qui ne serait pas accompagnée à la rentrée de la contre-marque délivrée à la sortie sera rigoureusement refusée.

Les cartes ou contre-marques égarées n'étant pas remplacées donneront lieu à nouveau paiement d'entrée.

Il n'est pas délivré de contre-marques de sortie pour la pelouse. Toute personne désirant y rentrer après en être sortie devra payer son entrée à nouveau.

Sous peine d'être tenu au paiement de l'entrée, le personnel de service accompagnant les chevaux des propriétaires ne pourra sortir de la limite des écuries et pénétrer ailleurs dans l'Hippodrome sans y être obligé par des soins immédiats et justifiés à donner aux chevaux.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 19 juin 1903

Présidence de M. Mercy, vice-président

Le rôle de l'audience ne comporte qu'une affaire saillante. Il s'agit d'un faux témoignage en matière civile, mais le défenseur de l'inculpé, M. Brackers d'Hugo, est empêché, retenu par une cause majeure.

L'affaire viendra le 3 juillet prochain.

On examine alors quelques broutilles.

DÉFIEZ-VOUS DES AMIS INCONNUS

Leplat, 41 ans, briquetier à Mouscron, rue du Couvent, 154, entrait à l'estaminet du « Petit Calais », rue des Trois-Pierres, à Tourcoing, où il rencontra Prosper Biasino, 33 ans, peintre, habitant la rue.

Les deux hommes furent bientôt amis : On lut, on trinqua. M. Leplat quitta le premier le cabaret, suivi immédiatement de Biasino. Ce dernier se précipita vers lui, et après l'avoir roué de coups, lui enleva son portemonnaie contenant 40 francs.

Trois mois et un jour sont infligés à Biasino.

COUPS DE REVOLVER A ROUBAIX

Un sieur François Barquis, 23 ans, mouleur en fer, à Roubaix, fait opposition à un jugement qui l'a condamné à quinze jours de prison. Cet individu a tiré un coup de revolver sur un nommé Pierre Dewisme qui ne fut que légèrement blessé à la joue.

Le Tribunal a maintenu la peine, mais a accordé le bénéfice du sursis.

AFFAIRES DIVERSES

Six jours à Lucien Vermesch, tarrasier à Neuville-en-Ferrain, pour outrages ; quinze jours à Georges Louis et à François Ladant, de Seclin, pour bris de clôture.

CREPAGE DE CHIGNONS

25 francs à Hermance Sarnoy, 17 ans, et à Marie Serroen, femme Delmart, 27 ans ; 16 francs à Victorine Gathein, 22 ans, et à Florine Gathein, femme Sauvage, toutes avec sursis.

Ces quatre personnes, sont voisines, sans raison, bien sérieuse, elles ne vivent pas en bonne intelligence : un jour, après les injures, on alla aux coups, et finalement ce fut un crêpage de chignons, qui fera époque dans les annales de Wambrechies, où habitent ces douces personnes.

A l'audience, l'ardeur des combattantes n'était pas calmée, et il fallut que l'autorité présidentielle fût des plus énergiques pour ramener à la douceur les inculpées.

Le jugement qu'on a lu plus haut aura peut-être le don de rétablir la paix.

JEU DE DAMES

Problème 347, par BONNE

Noirs : 13 pions

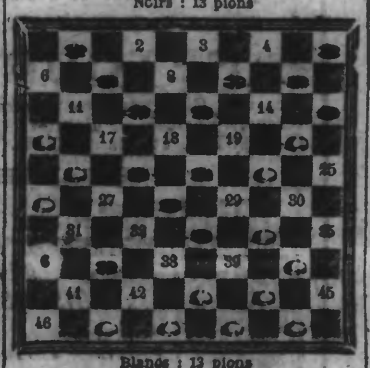

Blancs : 13 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un joli problème de G. Bonne, à Paris, dans la revue de Leclercq, « Le Jeu de Dames » (nos 1724, 1, 5, 06).

Problème 348, par BERNA

Noirs : 8 pions, 1 dame

Blancs : 9 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un très beau problème de Jean Berna, à Monaco (Stratégie, no 1906, 19, 10, 04).

Solution du problème 347

B. 18.13 — 28.22 — 47.42 — 39.34 — 25.1
N. 9.29 — 27.18 — 37.48 — 48.30.

Solution du problème 342

B. 35.30 — 24.29 — 39.30 — 28.22 — 33.29 — 41.36 — 36.9 — 25.5.
N. 24.35 — 26.34 — 35.24 — 19.27 — 24.31 — 27.40 — 14.3.

Variétés

La galerie, autour des joueurs d'une certaine force, se divise en galerie qui sait se taire et en galerie qui veut parler et qui parle bon gré mal gré. Les uns parlent sur la partie : ils ont tort, et ils se le font dire parfois sévèrement ; les autres, sur un coup joué, parlent par figures, par citations, par jeux de mots.

Il y en a qu'un silence forcé met à la torture : ils piaffent, se gonflent, étouffent ; on croirait qu'ils ont un coup excellent à indiquer ; un joueur charitable a compassion de leur souffrance et les autorise à parler. Alors, non seulement ils parlent, mais, voulant remonter à plusieurs coups, ils placent, déplacent, replacent les pièces, bouleversent tout et vous démontrent... Quoi ? une absurdité ! Pour un spectateur qui a une fois raison, il y en a vingt, qui, cent fois, n'ont pas le sens commun.

(Le Palamède, 1845).

ECHECS

A B C des Echecs

Vingt-deuxième Partie

1.	P.4R	P.3CD
2.	P.4D	P.3CD
3.	F.3D	P.4FR
4.	P×P	F×P(a
5.	D.5TR+	P.3CR
6.	P×P	C.3FR
7.	P×P+déc.	C×D
8.	F.8CR+	Mat.

a) Le coup juste est C.3FR, toutes les fois que le PFR a été pris comme ici et que le FR n'a pas encore été joué, afin d'éviter les fatales conséquences de la D à 5TR, comme la fin de cette partie le prouve.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 18 juin

Rotterdam, v. Amiral-L'Hermite, 86, dm.
Londres, vap. norv. Dagbjorg, 389, dm.

du 19 juin

Bordeaux, v. Pluton, 580, dm. (bassin de la Marine, Ouest).
St.-Pétersbourg, v. dan. Johan-Stem, 1664, dm. (quai de départ).
Havre, vap. Amiral-Riganlt-de-Genouilly, 2447, dm. (môle 3).
St.-Pétersbourg, vap. dan. Livonia, 117, dm. (darse 2 Ouest).

SORTIES du 18 juin

Cherbourg, vap. Ville-de-Chalon, 114, lège.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Port-Talbot 16, st. Dacre-Hill	Dunkerque
Blyth 17, st. Cheviot-Range	id.
Tacoma 8, 3m. Bidart	Seattle

DEPARTS :	ALLANT A :
Fowey 17, 2m. Mathilde	Cette
Queenstown 17, 3m. Ville-de-Mulhouse	Belfast
Bembay 12, st. ang. Birkhall	Dunkerque
Colombo 13, st. Euphrates	Marseille et Havre
Rosario 6, st. Don-Emilio	Madère-p. ord.
Port-Pirié 19, st. ang. Arzino	Anvers et Dque
B.-Ayres 15, st. Ardanmhor	St-Vincent p. ord.
Falmouth 18, 3m. Gt-de-Boisdeffre (bld)	Dublin
Plymouth 18, 3m. Madagascar	Anvers

PASSAGES. — Suez 18 juin, st. ang. City-of-Madrid, all. de Calcutta à Londres et Dque.

Colombo 15, st. Amiral-Olry, all. de Haiphong à Dunkerque.

Cap-Henry 5, st. Cramlington, all. de Mobile à Dunkerque.

Madère 19, st. Mäesland, en route de B.-Ayres à Dunkerque avec gr. de lin, etc.

Lizard 18, à 7 h. matin, 4m. Jacqueline, all. d'Iquique à Dunkerque.

Odensand 18, à 7 h. matin, st. ang. Clan-Farquhar, all. de Java à Dunkerque.

RENCONTRES. — Le 17 juin, cdr ter Nord et 1er Ouest, le 4m. Jacqueline, all. d'Iquique à Dunkerque.

MARCHÉS

LILLE. — SUCRES. — Sucre cassé : 64.50 ... pain n° 1 : 64.50 ; n° 3 : ... ; Cuite 1er jet. 36.25 à ... ; ...

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. 48,... et ...

LILLE. — GRAINS — 17 juin.

Blés. — Blanc du Nord, 21,10 à 21,25. — Bigarrés Pas-de-Calais, Somme, 20,75. — Centre, 79 kilos, 21,75, le tout rendu parité Lille.

Avoines. — Jaunes, disp. 17,25. — Lingons, disp. 17,50. — Jaunes 8 de Septembre, 16,75, le tout rendu parité Lille.

Seigles. — Disp. 14,50 à 14,75, rendu Nord.

Maïs. — Disp. 17 fr. — 6 de juillet, 16,60 wagon Dunkerque.

Escourgeons. — Bonnes, 4-derniers, 12,60. — Pays, 5 d'août, 19 fr. rendu Lille parité.

Paris, 19 juin.

SUCRES RAFFINÉS (note commerciale). — La consommation est toujours aussi réservée dans ses achats, en raison de la faiblesse des sucres bruts. La tendance est faible, mais les cours ne varient pas.

La cote à Paris est disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques sur bateau :

En cartons de 5 kil. rangés	62 ..	à	63 50
» 1 kil.	64 50		65 ..
En caisses de 50 à 60 kil.	63 50		64 ..
» 25 à 30 kil.	64 ..		64 50
» 10 kil.	64 50		65 ..
Raffineuses pains	60 50		61 ..

Pour les sucres de provenance, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagons ou sur bateau, les 100 kilos à Paris, droits déduits : cubes, 33,50 à ... fr. ; pains, 31,50.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — On cote en disponibilité, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets	caisses	18 50 à	19 50	
Irrigables			18 ..	19 50
Petits déchets			18 ..	19 50
Sucres en poudre			58 ..	58 50
Semoules (suivant finesse)			60 50	61 ..
Glaces			60 50	61 50
Cristallisés extra spécialité			56 25	56 75
— à poudre			57 25	57 75

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)

40, rue de la Gare, ROUBAIX

1, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-forts

CURE DE PRINTEMPS

En ce moment où les MALADIES DE PEAU (Eczémas, Dartres, Humeurs, Boutons, etc.) se font plus nombreuses, où tous les VICES DU SANG, ULCÈRES de VARICES, etc, s'aggravent souvent, nous sommes heureux de rappeler à nos lecteurs que le Remède Sainte-Geneviève et le Dépurat Delacrème guérissent ces affections très vite et à peu de frais, même quand ces affections existent depuis très longtemps.

Des attestations prouvent que des personnes ont été guéries, qui se soignaient inutilement depuis plus de 20 et même 30 ans.

Dépôt général : Pharmacie DUBUS, 7, rue des Arts, en face la rue de Rotbaix, Lille.

DIABÈTE

Guérison radicale par Tisane Diabétol. Broch. et 9 gratis, et nomb. attestat.

Pentala, spéc. dipl., 21, Bd Thiers, Amiens.

UNE BONNE NOUVELLE !

Enfin, la loi pour la répression des fraudes concernant les produits alimentaires, boissons, etc., etc., est entrée en vigueur.

Espérons qu'elle aura pour effet de faire disparaître de la consommation toutes les mixtures étrangères que l'on doit subir sous le titre fantaisiste d'apéritif. En tout cas, elle assure au

BANYULS-TRILLES

un regain de popularité auprès du public soucieux de sa santé, parce que

Ce VÉRITABLE APÉRITIF

est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le corps médical depuis longtemps.

Exiger toujours l'étiquette sur la bouteille

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 150 Millions (entièrement versés)

Agence de ROUBAIX : 99, Grande-Rue

Agence de TOURCOING : 19, Rue Carnot

Le Comptoir National d'Escompte met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., etc., des Compartiments de Coffres forts à des conditions réduites.

Dépôt de Titres

Le Comptoir National d'Escompte délivre immédiatement des Mandats de Voyage payables en France et à l'Etranger, représentant de véritables Billets de Banque Internationaux et offrant aux voyageurs des commodités indiscutables en même temps qu'une grande sécurité.

Exécution de tous Ordres de Bourse sur la France et l'Etranger. — Paiement de tous Coupons Français et Etrangers. — Réinvestissements de Titres. — Souscriptions. — Avances sur Titres.

BOURSE DE LILLE

DU 19 JUIN 1903

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours précédent	Cours du jour
1 janv. 06	Aniche	1737 ..	1765 ..
31 déc. 07	Annœux	7105 ..	7110 ..
1er juil. 07	Anzin	4960 ..	4974 ..
15 nov. 07	Bully-Grenay	95 75	99 ..
15 nov. 07	— — 1/50	1520 ..	... ..
1er déc. 07	Blanzy	957 ..	955 ..
	Bruay (ext. sex.)	98 50	98 75
15 févr. 06	Bruay (20e)	360 ..	360 ..
1 juillet 05	Campagnac	470 ..	470 ..
1 mars 03	Carvin (ancienne)	2250 ..	2100 ..
5 mars 03	Carvin (nouvelle)	241 ..	241 ..
Origine	La Clarence	2297 ..	2295 ..
31 mars 03	Courrières	840 ..	840 ..
Origine	Crespin (ex. vert.)	87 50	88 ..
31 déc. 07	Douchy	1650 ..	1650 ..
1 mai 03	Dourges (20e)	340 ..	335 ..
1 mai 03	Dourges (ext. ent.)	... ..	... ..
5 oct. 07	Drocourt 1000	5315 ..	... ..
1 oct. 07	Drocourt (10e)	520 ..	520 ..
11 déc.	Escarpelle	940 ..	940 ..
2 janv. 03	Ferfay	1050 ..	1050 ..
Origine	Fresnes	50	50
Coup. 1 a.	Flines-les-Raches	91 50	95 ..
31 mars 03	Lens (sortie p.)	835 ..	839 ..
31 mars 03	Lens (1/10)	83 75	84 ..
1 mai 03	Liévin	4505 ..	4521 ..
1 mai 03	Liévin (20e)	150 ..	150 ..
15 juin 07	Ligny-les-Aire	640 ..	560 ..
15 juin 07	Marles 80 0/0	2825 ..	2820 ..
2 janv. 03	Marles 70 0/0	3250 ..	3260 ..
2 janv. 03	Marles 1/20e	141 75	141 50
25 févr. 03	Meurchin (1/5e)	2400 ..	2380 ..
25 févr. 03	Meurchin (act. ent.)	12700 ..	... ..
Origine	Nord d'Alais	145 ..	... ..
10 janv. 03	Ostricourt	2180 ..	... ..
1 juillet 07	Rieulx	920 ..	905 ..
26 nov. 07	Vicoigne (act.)	1145 ..	1150 ..
—	— 10e	145 ..	114 50
	BANQUES (Actions)		
	Crédit du Nord	675 ..	... ..
	Verley-Decroix	13 0..	... ..
	Devilder et Cie	1125 ..	1125 ..
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Wazemmes	520 ..	... ..
	Beaucourt	490 ..	... ..
15 janv. 03	St-Sauveur-Arras	325 50	... ..
1er déc. 07	Blache-Saint-Vaast	8410 ..	... ..
15 sept. 07	Denain-Anzin	1800 ..	1800 ..
30 juin 07	Forges St-Amand	630 ..	... ..
	Bonelle	505 ..	505 ..

Coupons annoncés

Juin, Marles 3 % coup n° 9, brut 140,375, net nom. 140, port 134,64.

10 juin : Marles 70 % (parts), coup. n° 4, brut 130, net nom. 124,80, port 119,17 ; 10/6 Marles 80 % (1/20e), coup. n° 4, brut 6,50, net port 6,24.

15 juin. Ligny-les-Aire, coupon n. 4, brut